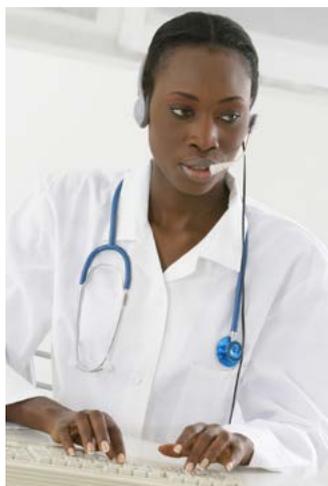


Système d'Information commun SAMU

En Bretagne, il existe un «SAMU Centre 15» dans chacun des quatre départements. Auparavant, ces centres d'urgence n'utilisaient pas tous les mêmes logiciels pour travailler et n'étaient pas connectés entre eux. Dans le cadre de la mesure 16 du plan « Urgences », la communauté de santé de la région Bretagne a décidé de mettre en place un système d'information commun pour les quatre SAMU. Ce projet est coordonné par le GCS e-Santé Bretagne.



Objectifs

Ce système d'information commun permet à un niveau régional ou interrégional :

- De garantir une **interconnexion** ainsi qu'une interopérabilité technique et sémantique entre SAMU,
- D'assurer des **échanges** et un **partage d'informations** avec les autres structures concourant aux secours à la personne et aux soins d'urgence en toute sécurité, confidentialité, dans le respect des normes et de la réglementation en vigueur,
- D'offrir aux SAMU une capacité optimale de **mobiliser leurs ressources**.

Une Base Centrale Régionale

Le logiciel choisi est Centaure 15, dont l'éditeur SIS équipe déjà 40 SAMU en France. L'architecture régionale a été conçue afin d'assurer la sécurité des données, et une **continuité optimale de régulation** en cas d'indisponibilité totale d'un ou plusieurs SAMU via la Base Centrale Régionale (BCR).

Tous les dossiers de régulation actifs des quatre SAMU seront répliqués en temps réel sur la BCR. Si un SAMU est indisponible, un autre pourra alors le suppléer ; il pourra visualiser et réguler les dossiers du SAMU inopérant. La communication entre les SAMU sera également facilitée : par exemple il sera possible de co-réguler un dossier ou d'en déporter la régulation vers un autre SAMU.

Un référentiel commun

La première étape, transversale, a consisté à élaborer un référentiel commun aux quatre SAMU afin d'**harmoniser les codifications et paramétrages**.

Des groupes de travail représentatifs de tous les profils utilisateurs de l'outil (médecins, régulateurs hospitaliers, assistants de régulation médicale, médecins libéraux et secrétaires) ont été mis en place. L'animation et la mise en commun de ces travaux a été assurée par deux médecins des SAMU, coordonnateurs régionaux.

Acteurs du projet

- Bruno Fontenelle et Françoise Cellier, médecins SAMU et coordonnateurs régionaux
- SAMU 29, SAMU 56, SAMU 22, SAMU 35
- GCS e-Santé Bretagne

Contact : GCS e-Santé Bretagne, 02 96 33 59 07